

# PROJET MARISTE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE



**RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS  
MARISTES DE FRANCE**





## SOMMAIRE

*« Nous nous assurons que tous nos domaines de mission sont des lieux où les enfants se sentent en sécurité, conformément aux normes les plus élevées de la protection de l'enfance. Par conséquent, toutes nos œuvres maristes doivent se doter de politiques et de protocoles de protection de l'enfance, mis à jour et évalués régulièrement. »*

Sur les traces de Marcellin Champagnat,  
Mission Éducative Mariste.

Éditorial

p. 1

Protection des enfants : une  
empreinte au cœur de  
l'identité mariste

p. 2

Projet mariste de protection  
et de promotion des droits  
des enfants

p. 3

## ÉDITORIAL

« Je lance un appel pressant pour la lutte, à tous les niveaux, contre les abus sur mineurs - dans le domaine sexuel comme dans d'autres domaines - de la part de toutes les autorités comme des personnes individuelles, car il s'agit de crimes abominables qui doivent disparaître de la face de la terre. Beaucoup de victimes cachées dans les familles et dans divers milieux de nos sociétés, le demandent.

(Pape François, 24 février 2019)

Les Frères Maristes ont créé ces **Protocoles de « Protection des Enfants et des Personnes vulnérables »** pour améliorer la façon dont les Provinces et leurs Œuvres préviennent et répondent aux abus commis contre les enfants et les personnes vulnérables.

Ces règles cherchent à développer, dans chaque Province et dans chaque œuvre éducative ou apostolique, une **culture** dans laquelle la protection contre les abus des enfants et des personnes vulnérables est **intégrée dans la mentalité et dans la pratique quotidienne** des Frères, de tout le personnel des œuvres, et des volontaires.

Les Protocoles des Frères Mariste visent à :

- Prévenir l'abus des enfants.
- Favoriser une culture de sensibilisation face à la maltraitance et à la protection des enfants.
- Promouvoir le rôle et la responsabilité des enfants, dans les Provinces Maristes et dans les œuvres maristes, afin qu'ils se sentent en sécurité et protégés de tout danger.
- Encourager et faciliter la dénonciation de tout abus d'enfant qui pourrait se produire.
- Améliorer les réponses devant toute dénonciation d'abus d'enfant.

Les Protocoles des Frères Maristes sont cohérents avec les principes essentiels qui orientent la protection des enfants dans toutes les œuvres et actions Maristes.



Les principes évangéliques de vérité, de justice, de compassion, de liberté et de réconciliation sous-tendent ces lignes directrices. Elles se basent sur la conviction que les **droits des enfants et des jeunes doivent être promus et protégés**, que tous doivent être traités également avec amour et respect, et que la dignité personnelle ne doit pas être compromise. Les Frères Maristes et les Œuvres apostoliques Maristes s'engagent à favoriser le bien-être de tous les enfants et les jeunes sous sa responsabilité, en respectant sa dignité, en garantissant sa sécurité et en les protégeant des dangers, de l'exploitation et de l'abus.

### Antécédents des protocoles des Frères Maristes

Depuis la première Règle des Frères (1837), le Père Champagnat, fondateur des Frères Maristes, considérait que toute forme de préjudice envers un enfant était abominable. Il était si opposé aux châtiments corporels qu'il a même veillé à les empêcher de se produire accidentellement ou dans un moment d'irritation inattendu durant la classe. Pour cette raison, les pointeurs (règles ou baguettes) utilisés à cette époque pour indiquer les lettres, les chiffres ou les tableaux de lecture et de calcul devaient être attachés avec une cordelette, ce qui rendait impossible de s'en servir pour frapper les enfants. Dès leurs premières années comme éducateurs de la jeunesse, les Frères Maristes se sont efforcés de **créer un environnement sûr pour les enfants** et les personnes vulnérables dont ils avaient la charge et de minimiser toute possibilité d'abus. »

Standards pour la protection de l'enfance.  
Manuel pour les Unités administratives  
Institut des Frères Maristes,  
Rome, septembre 2021.

## PROTECTION DES ENFANTS : UNE EMPREINTE AU CŒUR DE L'IDENTITÉ MARISTE

«Enfant de la campagne, Marcellin Champagnat a lui-même connu les obstacles liées aux défis éducatifs de son époque. « En raison de la rareté des moyens de s'instruire et du **manque de maîtres compétents**, qui maltraitaient parfois les élèves, Marcellin a rencontré des difficultés au début de sa formation intellectuelle. À un certain moment, il a abandonné ses études et a commencé à travailler dans la ferme familiale. Il a dû compenser le manque de bases scolaires par un désir constant d'apprendre et une bonne dose de bon sens, de pitié, de force de caractère, d'habileté pratique et de ténacité. »

Cette détermination lui a permis de surmonter ses difficultés initiales et de mener à bien ses études. Cependant, il a compris rapidement que la plupart des enfants vivant en milieu rural n'avaient pas la même chance. C'est pourquoi, en 1817, **il a fondé une communauté de frères consacrée à l'éducation**. Cette mission demeure aujourd'hui une source d'inspiration pour les projets du réseau des établissements maristes de France et de son institution de tutelle.

### UNE MISSION ÉDUCATIVE CENTRÉE SUR LA PROTECTION ET LE RESPECT DES ENFANTS

Depuis sa fondation, l'Institut Mariste place l'éducation et la **protection des droits de l'enfant au cœur de sa mission**. Inspiré par l'idéal mariste, il continue de développer des initiatives pour offrir un accompagnement éducatif intégral, accueillant chaque enfant, **en particulier les plus vulnérables**, dans un environnement sécurisant, bienveillant et ouvert, quelles que soient les réalités culturelles, sociales ou religieuses.

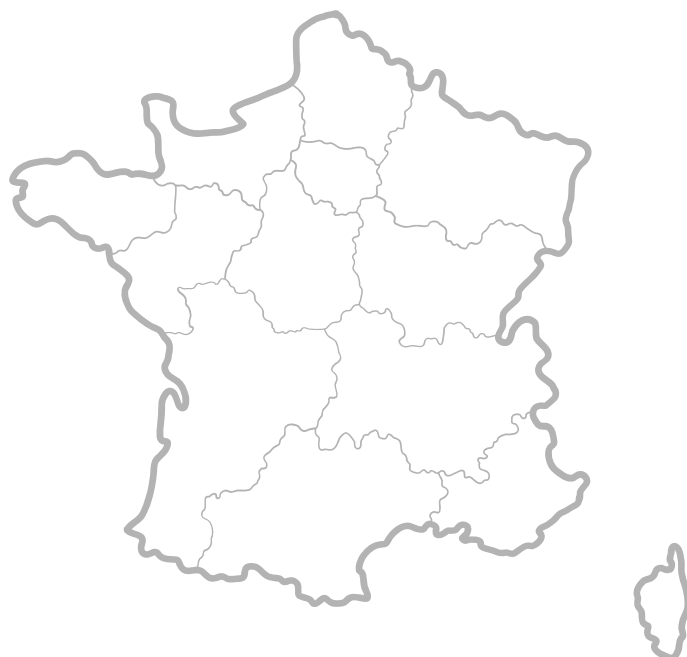
### UNE VISION FONDÉE SUR L'ÉCOUTE ET L'ACCOMPAGNEMENT

La vision mariste repose sur trois piliers :

- Les enfants et les jeunes doivent se sentir accueillis, écoutés et reconnus.
- Les familles, premières éducatrices, doivent être accompagnées et pleinement associées au parcours éducatif.
- Les œuvres éducatives ont pour mission de transmettre le charisme de Champagnat et son message intemporel de respect et d'attention à l'autre.

Ces engagements répondent aux défis éducatifs d'un monde en constante évolution et inspirent des initiatives innovantes au service des plus jeunes.

### Réseau des établissements maristes de France



# PROJET MARISTE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES DROITS DES ENFANTS

La Province L'Hermitage des Frères Maristes, qui regroupe quatre pays : Espagne (Catalogne), Grèce, Hongrie et France, s'est dotée, en 2012, d'une politique institutionnelle de protection des mineurs. Cette politique vise à développer des **stratégies efficaces pour prévenir les situations d'abus et de maltraitance**, mais aussi à assurer une réponse rapide et adaptée face aux soupçons ou aux cas avérés de violences envers les enfants.

Depuis sa création, l'Institut des Frères Maristes poursuit un objectif essentiel : la **promotion et le respect des droits des enfants**. Fidèle à cet engagement, il s'efforce, de manière régulière et rigoureuse, de donner une expression contemporaine à cette mission à travers des actions concrètes et structurées.

Le réseau mariste d'établissements a mis en place des dispositifs solides pour défendre les droits des enfants, parmi lesquels :

**2007**

## CRÉATION DE LA FONDATION MARISTE POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (FMSI) PAR L'INSTITUT DES FRÈRES MARISTES

Organisation non gouvernementale qui œuvre dans le monde entier pour la promotion et la défense des droits des enfants et des adolescents, afin de leur garantir de meilleures conditions de vie et un avenir plus juste. **En 2011, la FMSI a obtenu le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).**



**2009**

## XXIÈME CHAPITRE GÉNÉRALE DES FRÈRES MARISTES

Appel : « devenir des experts et des défenseurs des droits de l'enfant. »

**2012**

## PUBLICATION PAR L'INSTITUT DE LA « NORME DE PROTECTION DE L'ENFANCE »

« Les Frères Maristes ont créé ces Protocoles de Protection des Enfants et des Personnes vulnérables. Ces règles cherchent à développer, dans chaque œuvre éducative ou apostolique, une culture dans laquelle la protection contre les abus des enfants et des personnes vulnérables est intégrée dans la mentalité et dans la pratique quotidienne des Frères, de tout le personnel des œuvres, et des volontaires. »



**2013**

## PUBLICATION DE LA POLITIQUE PROVINCIALE POUR LA PROTECTION DES ENFANTS

« L'objectif a été de nous doter des mesures adéquates à notre temps et au contexte pour nous assurer que soit garanti le développement des enfants et des jeunes, destinataires de notre mission, dans les meilleures conditions pour leur sécurité, leur protection, le respect et la promotion de leurs droits. »

**2014**

## CAMPAGNE « BRISER LE SILENCE »

« Notre politique d'action est dirigée, de manière décidée et engagée, vers la promotion des droits des enfants et des jeunes, ainsi qu'à leur protection »



**2017**

## CHAPITRE GÉNÉRAL DE RIO NEGRO, COLOMBIE

« Nous nous engageons à être proactifs pour assurer que l'Institut Mariste, à tous les niveaux, se conforme aux normes les plus hautes de protection des enfants, afin que toutes nos écoles soient des lieux sûrs et adaptés aux enfants. »



## APPEL À TÉMOIGNAGES CIASE

**2018**

### DÉBUT DU TRAVAIL PRÉPARATOIRE À LA CERTIFICATION INTERNATIONALE « KEEPING CHILDREN SAFE »

Les normes KCS valorisent l'engagement de toutes les personnes travaillant auprès des enfants et des jeunes, en s'assurant que leurs organisations assument pleinement leurs responsabilités au regard de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

**2019**

### PUBLICATION DU LIVRE « BRISER LE SILENCE »

Dans cet ouvrage, dix personnes issues de différents domaines, travaillant au sein d'œuvres maristes en Catalogne, en Grèce, en Hongrie, en France, ou rattachées à l'Institut Mariste à Rome, témoignent de leur engagement pour la prévention et la protection contre les abus dans les milieux éducatifs.

### FORMATION SPÉCIFIQUE « PROTECTION DES MINEURS »

6 jours de formation pour l'ensemble des établissements du réseau. 3 unités de formation :

- Paradigme de droit des enfants
- Lutte contre les abus sexuels
- Bienveillance éducative

**2020**

### AUDIT DE CERTIFICATION « KEEPING CHILDREN SAFE »

**2021**

### CRÉATION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES ENFANTS AU SEIN DE L'INSTITUT DES FRÈRES MARISTES.



### OBTENTION DE LA CERTIFICATION « KEEPING CHILDREN SAFE »

Cette reconnaissance accrédite l'ensemble des institutions comme un réseau d'établissements offrant des environnements sûrs pour les enfants et les jeunes, et respectueux de leurs droits fondamentaux. Au total, 44 établissements maristes de Catalogne, Grèce, Hongrie et France ont été certifiés.



**2025**

### POLITIQUE PROVINCIALE DE PROTECTION DES MINEURS

- Évaluation par consultation des destinataires de la politique provinciale :



254 membres du personnel et enseignants



1 324 enfants et jeunes âgés de 6 à 18 ans



1 183 familles membres des établissements maristes de France

- Rencontre internationale des équipes pour la promotion des droits des enfants.
- Actualisation de la politique provinciale.

### PUBLICATION DE LIVRETS PÉDAGOGIQUES SUR LA PROTECTION DES MINEURS

Ces supports ont pour objectif d'animer des séances de sensibilisation destinées à prévenir les violences faites aux enfants, notamment les abus sexuels, et à promouvoir une véritable culture du respect, de la sécurité et des droits au sein des environnements éducatifs.



**2026**

### PUBLICATION DE LA POLITIQUE PROVINCIALE DE PROTECTION DES MINEURS ACTUALISÉE



Réseau des établissements  
maristes de France



E-mail : [ref.communication-fr@maristes.fr](mailto:ref.communication-fr@maristes.fr)

Téléphone : 04 78 24 36 14

Web : [maristes-amc.com/fr/](http://maristes-amc.com/fr/)

